
Norme internationale



2882

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Caoutchouc vulcanisé — Produits antiélectrostatiques et conducteurs à usage médico-hospitalier — Limites pour la résistance électrique

Rubber, vulcanized — Antistatic and conductive products for hospital use — Electrical resistance limits

Première édition — 1979-12-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2882:1979](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a49daa24-be6a-46e0-8f67-0c2da7e19842/iso-2882-1979)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a49daa24-be6a-46e0-8f67-0c2da7e19842/iso-2882-1979>

CDU 678.063 : 615.4 : 537.311

Réf. n° : ISO 2882-1979 (F)

Descripteurs : caoutchouc, caoutchouc vulcanisé, produit en caoutchouc, agent antistatique, conducteur électrique, résistance électrique, matériel médical.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 2882 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 45, *Élastomères et produits à base d'élastomères*, et a été soumise aux comités membres en janvier 1978.

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 2882:1979](#)

| | | |
|-------------------------|-------------|---|
| Afrique du Sud, Rép. d' | France | https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a49daa24-be6a-46e0-8f67-0c2da7c19842/iso-2882-1979 |
| Autriche | Grèce | Suède |
| Belgique | Hongrie | Suisse |
| Brésil | Inde | Tchécoslovaquie |
| Bulgarie | Italie | Thaïlande |
| Canada | Mexique | Turquie |
| Égypte, Rép. arabe d' | Royaume-Uni | URSS |
| Espagne | Sri Lanka | USA |
| | | Yougoslavie |

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Australie

Caoutchouc vulcanisé — Produits antiélectrostatiques et conducteurs à usage médico-hospitalier — Limites pour la résistance électrique

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale fixe des limites pour la résistance électrique de certains produits électrostatiques et conducteurs destinés à un usage médico-hospitalier.

En règle générale, ces limites sont appropriées pour les produits spécifiés mais, lorsqu'une Norme internationale a été publiée pour un produit particulier, la limite et la méthode d'essai spécifiées dans celle-ci doivent être utilisées à la place de celles données dans la présente Norme internationale.

Elle ne s'applique ni aux objets dont les surfaces applicables sont constituées par des mélanges de zones isolantes et conductrices, ni aux objets présentant une surface importante en matériau isolant.

Les essais sont effectués sur le produit fini en utilisant un système défini d'électrodes, au moyen d'un système adapté au contrôle d'usine ou aux essais en service.

2 RÉFÉRENCE

ISO 2878, *Caoutchouc vulcanisé — Produits antiélectrostatiques et conducteurs — Détermination de la résistance électrique.*

3 MÉTHODES D'ESSAI

Le produit doit être soumis à l'essai conformément à l'ISO 2878.

4 SPÉCIFICATIONS

La résistance électrique du produit tel qu'il est fabriqué doit être conforme aux spécifications données dans le tableau.

| N° d'article | Produit | Résistance électrique Ω | | Méthode d'essai (Référence aux paragraphes de l'ISO 2878) |
|--------------|--|-----------------------------------|---------------------|--|
| | | min. | max. | |
| 1 | Amenées d'air pour anesthésie | — | 10^6 | 6.4.1 |
| 2 | Soufflets d'anesthésie | — | 10^6 | 6.2 |
| 3 | Pièces de masque d'anesthésie | — | 10^6 | 6.2 ou 6.3.1 |
| 4 | Tubes d'anesthésie | 3×10^4 par mètre | 10^6 par mètre | 6.3.2 ou 6.4.1 |
| 5 | Ballons respiratoires | — | 10^6 | 6.5.1 ou 6.5.2 |
| 6 | Revêtement de sol | 5×10^4 | 2×10^6 | 6.1 |
| 7 | Chaussures | 5×10^4 | 5×10^7 | 6.9.1 et 6.9.2 |
| 8 | Protecteurs de meubles | — | 10^6 | 6.7 |
| 9 | Pieds de meubles | — | 10^6 | 6.6 |
| 10 | Tuyau | 3×10^3 par mètre | 10^6 par mètre | 6.4.1 ou 6.4.2 |
| 11 | Matelas et coussins | 10^4 | 10^6 | 6.2 |
| 12 | Feuilles et articles dérivés (par exemple, tabliers) pour usage hospitalier, les deux faces devant être soumises à l'essai | — | 10^6 | 6.1 |
| 13 | Bandages pour roulettes et roues de mobilier hospitalier | — | 10^4 | 6.3.1 |
| 14 | Tuyau renforcé par des fils non métalliques avec taquets métalliques aux extrémités | 3×10^3 par mètre | 10^6 par mètre | 6.4.5 |
| 15 | Petits objets moulés | — | 10^6 | 6.2 |

NOTE — La résistance électrique des produits antiélectrostatiques destinés à un usage dans les locaux d'anesthésie des hôpitaux ne devrait jamais excéder $10^8 \Omega$ pendant la vie utile de ces produits, sous réserve des codes de sécurité et règlements régionaux.

NOTE D'AVERTISSEMENT — Les produits dont les caractéristiques antiélectrostatiques résultent d'une couche conductrice mince de surface peuvent perdre des caractéristiques par suite d'usure ou de l'action du solvant.

5 MARQUAGE

S'il est nécessaire d'effectuer un marquage, celui-ci doit être indélébile et clairement visible, tout en occupant le moins de place possible afin d'éviter la présence superflue d'un matériau isolant. Le marquage doit être placé de façon à ne pas affecter matériellement la résistance électrique des mises à la terre. Le marquage de toute feuille, de tout tuyau ou de toute autre matière produite pour être coupée en morceaux doit être appliqué régulièrement sur toute la longueur, à des intervalles ne dépassant pas 300 mm.

Chaque article doit être marqué en couleur jaune citron et, lorsque cela est le cas, le marquage doit inclure la mention «antiélectrostatique».

NOTE — Il est préférable qu'un revêtement soit marqué avec un seul disque d'épreuve d'installation.